

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023-022 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE LOCAL D'ORGANISATION DU CYCLO-CROSS POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2023 DES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CYCLO-CROSS

Le 8 mars 2023, à dix-huit heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 2 mars 2023

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués | 33 |
| Présents | 25 |
| Excusés | 8 |

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

VU l'article n°1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, indiquant qu'une convention doit être conclue pour toute attribution de subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

CONSIDERANT l'attractivité locale engendrée, la valorisation du territoire et la notoriété liée à la tenue des Championnats d'Europe de cyclo-cross sur la Commune ;

CONSIDERANT l'attachement de la Commune à l'organisation de compétitions de cyclo-cross depuis plus de 40 ans sur le territoire et plus globalement à la pratique du cyclisme comme un vecteur de cohésion sociale important dans la pratique sportive locale,
 Les championnats d'Europe de cyclo-cross se dérouleront à Pont-Château, sur le site de Coët-Roz, du vendredi 3 au dimanche 5 novembre 2023 inclus.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 411 390€, répartis ainsi :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------------|------------------|---|------------------|
| Redevance fédérale | 205 000 € | Ville de Pont-Château | 30 000 € |
| Frais d'organisation | 130 890 € | Communauté de Communes | 25 000 € |
| Equip. ligne arrivée 21 880 | | Département Loire-Atlantique | 30 000 € |
| Infrastructure accueil 17 300 | | Région Pays de la Loire | 40 000 € |
| Matériels 24 350 | | Entrées* (volume 10 000) | 70 000 € |
| Circuit 2 500 | | Partenariat Privé | 102 000 € |
| Secours / sécurité 6 600 | | Refacturation | 8 890 € |
| Contrôle anti-dopage 7 000 | | Apport comité | 30 000 € |
| Hébergement 5 800 | | Valorisation bénévolat | 62 000 € |
| Restauration 23 960 | | Mise à disposition de moyens | 13 500 € |
| Comm. et imprimerie 16 200 | | | |
| Contrôle installation 800 | | | |
| Fonctionnement 4 500 | | | |
| Valorisation bénévolat | 62 000 € | | |
| Mise à disposition de moyens | 13 500 € | | |
| TOTAL | 411 390 € | TOTAL | 411 390 € |
| | | Week-end : | 20 € |
| | | Gratuit pour les moins de 16 ans | |

Le Comité local d'organisation de cyclo-cross de Pont-Château sollicite la Commune pour l'obtention d'un appui technique, accompagné d'un soutien financier d'un montant de 30 000 €.

Il est proposé d'établir une convention entérinant le concours financier de la Commune et précisant les engagements respectifs de l'association et de la Commune. Il est précisé qu'une seconde convention sera proposée dans l'année au Conseil municipal afin de définir le soutien humain et logistique apportée par la ville de Pont-Château au Comité.

Vu l'avis favorable de la commission Sport, en date du 29 novembre 2022.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec le Comité local d'organisation du Cyclo-cross de Pont-Château, portant sur l'organisation de l'édition 2023 des Championnats d'Europe et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'attribuer au Comité local d'organisation de Cyclo-cross de Pont-Château une subvention d'un montant de 30 000€ dans le cadre de l'organisation des Championnats d'Europe 2023.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 9 mars 2023

La secrétaire de séance,
Nadège BLANCHARD

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Convention pour l'organisation des championnats d'Europe de cyclo-cross du 3, 4 et 5 novembre 2023 entre la ville de Pont-Château et le Comité local d'organisation du cyclocross

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu : **9/03/2023**
- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le : **9/03/2023**

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.